GROUPE :		N° :
CLASSE :		Date réception engagement :

Cadre réservé à l'organisation, ne rien inscrire au dessus de cette ligne

23ème COURSE de CÔTE REGIONALE du PIN
23 & 24 mai 2026

BULLETIN d'ENGAGEMENT

(Clôture des engagements mardi 19 mai 2026 à minuit)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

E-MAIL : N° PORTABLE :

ASA : CODE ASA :

N° LICENCE :TYPE DE LICENCE :

LICENCE A LA JOURNEE **(TPRM 59 €)**: OUI / NON N° :

ECURIE :

PERMIS de CONDUIRE N°.....

DELIVRE LE : PAR :

En cas de double monte remplir un bulletin d'engagement par pilote

DOUBLE MONTE : OUI / NON, si OUI :

NOM du 1er Conducteur :

NOM du 2ème Conducteur) :

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE ENGAGE

MARQUE : MODELE :

CYLINDREE EXACTE : IMMATRICULATION :

ANNEE CONSTRUCTION : PASSEPORT TECHNIQUE :

GROUPE : CLASSE :

Engagement à envoyer à **ASA DROME – les Huguenots - Chemin de Thabor BP.60146 - 26905 VALENCE CEDEX – email : info@asadrome.com dernier délai 19 mai minuit, téléphone ASA DROME : 06 30 22 88 00,** accompagné du montant des droits d'engagements soit : **170 Euros** avec publicité ainsi que la copie de votre permis de conduire et de la 1ère page du passeport de la voiture.

(Paiement par chèque à l'ordre de Team du Pays de Crussol)

Tout engagement non accompagné des droits d'inscription sera refusé.

REGLEMENT le : **MONTANT :**

☐ Chèque n° ☐ Banque

☐ Espèces ☐ Mandat

Il est rappelé que la présentation de la fiche d'homologation du véhicule aux vérifications techniques est obligatoire ainsi que le passeport technique.

Les conducteurs déclarent sur l'honneur qu'ils ne sont pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension du permis de conduire et s'engagent à renoncer à leur participation à l'épreuve au cas où ils se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement. De même, ils s'engagent à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des médecins accrédités. Il est rappelé que tout licencié ne peut, en aucun cas, s'engager à la même date dans deux épreuves organisées par des associations sportives différentes (article 68 du code sportif international) : « Le concurrent est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il s'est engagé ».

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve

et des réglementations générales applicables. Je certifie que tous les renseignements indiqués sur la présente demande sont rigoureusement exacts.

Fait à le

Signature :

VERIFICATIONS TECHNIQUES

GROUPE : **CLASSE :** **VISA :**	**Observations :**